Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_50-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/50 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Convention constitutive du groupement de commandes de panneaux de signalisation verticale

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_50-DE

Dans le cadre de son projet de territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de poursuivre des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser la dépense publique.
Un groupe de travail constitué de représentants de différentes communes a ainsi validé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation.
C'est la raison pour laquelle, la commune est invitée à intégrer ce groupement par convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention telle qu'annexée ;**
- **d'autoriser le Maire à signer celle-ci.**

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN

